

## **Arrêté fixant les périodes d'inscription administrative des étudiants à l'Université Toulouse – Jean Jaurès pour l'année 2022-2023**

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES**

VU le code de l'éducation et notamment ses articles D 612-1-9 et D 612.6,  
VU les statuts de l'université,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 : Dispositif général**

Les périodes d'inscription sont fixées comme suit :

- **Demande d'inscription à l'UT2J en Licence 1 :**
  - o Dépôt préalable d'une candidature sur Parcourup (hors redoublant·e·s) : du 20 janvier au 29 mars 2022 et, dans la limite des places disponibles, du 23 juin au 16 septembre 2022.
  - o Première inscription en ligne à l'UT2J du 05 au 15 juillet 2022, 11h00, du 25 août au 07 septembre 2022, 16h00 puis du 13 au 16 septembre 2022, 16h00
  - o Réinscription en ligne à l'UT2J : du 28 juin au 15 juillet 2022, 11h00 et du 25 août au 07 septembre 2022, 16h00.
  
- **Demande pour une première inscription à l'UT2J, une réorientation ou une reprise d'études en Licence 2 et 3, en DUEPL, en préparation à l'Agrégation externe, en Préparations diverses et en Auditeurs libres :**
  - o Dépôt préalable d'une demande d'admission sur eCandidat : les dates de recrutement sont fixées par la composante pédagogique de rattachement du diplôme et directement indiquée dans eCandidat.
  - o Inscription en ligne à l'UT2J du 28 juin au 15 juillet 2022 11h00 et du 25 août au 07 septembre 2022, 16h00.

- **Demande de réinscription en Licence 2 ou 3, en continuité de cursus dans les parcours non- sélectifs :**
  - o Réinscription en ligne à l'UT2J : du 28 juin au 15 juillet 2022, 11h00 et du 26 août au 07 septembre 2022, 16h00.
- **Demande d'inscription dans une formation à accès sélectif (parcours spécifiques de Licence 2 et 3, licence professionnelle, Master I et 2, Diplôme d'Université) :**
  - o Dépôt préalable d'une candidature sur eCandidat selon les modalités et le calendrier établis par la composante pédagogique de rattachement du diplôme.
  - o Première inscription en ligne à l'UT2J du 28 juin au 15 juillet 2022, 11h00 et du 25 août au 07 septembre 2022, 16h00.
  - o Réinscription en ligne à l'UT2J : du 28 juin au 15 juillet 2022, 11h00 et du 25 août au 07 septembre 2022, 16h00.

## **Article 2: Dispositifs spécifiques**

- **Les étudiant.e.s titulaires de diplômes étrangers** en demande de 1ère inscription à l'UT2J sont tenu.e de se conformer aux procédures nationales et au calendrier mis en place par le Pôle des Etudiants Etrangers de la Division Vie de l'Etudiant.
- Les périodes et les modalités de demande d'inscription dans **les Instituts et Ecoles internes rattachés à l' UT2J** sont fixées par chaque Institut ou Ecole interne.
- Les périodes et les modalités d'inscription à l'enseignement à distance sont fixées par le **Service d'Enseignement à Distance (SED)**. L'inscription au SED fait obligatoirement suite à une inscription administrative et pédagogique dans une UFR, Instituts ou Ecoles dans les délais fixés par le présent arrêté.
- Les périodes et les modalités de candidature et d'inscription des Doctorants sont fixées par la **Division des Etudes Doctorales (DED)**.
- Les périodes et les modalités de candidature et d'inscription des **stagiaires de la formation continue** sont fixées par le service de la Formation Continue.
- Les périodes et les modalités de candidatures et d'inscription dans **les certificats (CLES et PIX)** sont fixées par les composantes pédagogiques de rattachement des certificats.

## **Article 3 : Publicité**

Les modalités d'inscription sont détaillées sur le site Internet de l'université, à la rubrique « formations - insertion » / « inscriptions - scolarité » / « s'inscrire ». Tout.e candidat.e à l'inscription est tenu.e de respecter la date et l'heure du rendez-vous fixées à l'issue de son inscription en ligne pour finaliser ses démarches administratives et pédagogiques.

## **Article 4**

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de l'Université dans sa rubrique « Actes administratifs ».

**Article 5**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 22 juin 2022

La Présidente,

Emmanuelle GARNIER

